



EMPURANY

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

24 octobre 2023 – n°019-2023

ARRÊTÉ DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le Maire D'EMPURANY,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

VU la convention relative à la réalisation du diagnostic archéologie préventive situé « Rue du fort – 07270 EMPURANY » co-signée avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP),

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu du 07 novembre 2023 au 14 novembre 2023,

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Dans le cadre des travaux de diagnostic d'archéologie préventive, un empiètement sur chaussée sera effectué « Rue du Fort – 07270 EMPURANY du 07 novembre 2023 au 14 novembre 2023.

1

ARTICLE 2

Les véhicules circulant à l'approche de la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- interdiction de stationner sur la « rue centrale ».

Les usagers piétons seront interdits de passage dans la « Rue du Fort » pendant la durée totale des travaux

ARTICLE 3

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par les services communaux, pendant la période des travaux.

ARTICLE 4

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- Monsieur le Maire d'EMPURANY
- l'INRAP

ARTICLE 5

Ampliation du présent arrêté sera transmise pour information à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de LAMASTRE (Ardèche)

Fait à EMPURANY le 24/10/2023

Le Maire,
Denis GLAIZOL



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie@empurany.fr

